

**ASSEMBLÉE NATIONALE**1er février 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 6776

présenté par  
M. Peytavie et les membres du groupe Écogiste - NUPES

---

**ARTICLE 7**

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« sauf pour les autres ouvriers de production qualifiés ne travaillant pas sur machine dans l'industrie agroalimentaire hors transformation des viandes pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement initialement déposé par les députés Socialistes et apparentés et soutenu par le groupe Écogiste vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les autres ouvriers de production qualifiés ne travaillant pas sur machine : industrie agroalimentaire hors transformation des viandes.